

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	6
VOTANTS	6

CONVOCATION

Datée	du 04/07/2025
Affichée	le 04/07/2025

OBJET

**Attribution du lot 3 du marché
d'aménagement de la traverse
du bourg de la Ferté-Fresnel et
création d'un parking paysager
– Séquence 1, 2 et 3**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le quatre juillet 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE

Michel LE GLAUNEC

François BRIZARD

Jean-Luc BEAUFILS

Véronique HELLEUX

Absents : Serge DELAVALLÉE, Guy MARTEL, Nathalie LENÔTRE

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle aux membres du bureau que lors de la séance du 13 mars dernier, il a été attribué les lots n° 1 (voirie et réseaux divers) et n° 2 (plantations) du marché d'aménagement de la traverse du bourg de La Ferté Fresnel et création d'un parking paysager – séquences 1, 2 et 3.

Le lot n° 3 (bâtiment) qui concerne la démolition du château d'eau a été déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre.

Un nouveau marché spécifique à ce lot a été relancé.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 25 Mars 2025 pour une remise des offres fixée au 25 Avril à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché :	Relance du lot 3 suite à l'infructuosité du marché
Type de procédure :	MAPA
Maître d'œuvre :	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne
Durée du marché :	4 mois
Montant inscrit au budget :	737 555, 95 € pour les lots 1, 2 et 3. (attribué 536 290, 85 € TTC pour le lot 1 et 15 682, 82 € TTC pour le lot 2).
Montant estimatif :	150 106, 02 € TTC

2 offres ont été remises dans les délais.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et figurant au règlement de consultation :

Monsieur LE GLAUNEC présente le rapport d'analyse des offres.

Sur la base de cette analyse, la Commission ad-hoc réunie le 24 Juin 2025 propose d'attribuer le marché à l'entreprise SNTTC.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de des travaux d'aménagement et de sécurité, phases 1, 2 et 3 signée le 25 Juin 2024 avec la commune de La Ferté en Ouche,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 24 Juin 2025,
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT**, pour le lot n° 3 du marché de travaux d'aménagement de la traverse du bourg de la Ferté-Fresnel et création d'un parking paysager – Séquences 1, 2 et 3, l'offre présentée par l'entreprise SNTTC pour un montant de 127 426. 30 € HT soit 152 911. 56 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 11 JUIL. 2025
Publié en ligne le 11 JUIL. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

